

L'ÉGLISE DE LA CHÂTELAINE : CHAPELLE OU ÉGLISE PAROISSIALE ?

Texte : Christophe Méloche et Pascale Gerriet

Un état de la question sur laquelle « planchent » les bénévoles.

L'enquête



Les sondages archéologiques de 2013 avaient pour but d'identifier l'emplacement de l'église dans le bourg castral. Echec ! Nous ignorons toujours la situation exacte de l'église.

En revanche les travaux sur les documents d'archives ont permis d'éclairer quelques points... même si bien des questions restent encore sans réponse.

Les origines

Nous savons que le site de La Châtelaine a été occupé de la fin de l'Antiquité au haut Moyen Âge ; l'occupation du site pendant cette période a pu s'accompagner d'un lieu de culte : la découverte du sarcophage d'un diacre aux Planches (datable de cette période) atteste de la présence d'un cimetière sans que l'on connaisse un lieu de culte associé.

En l'absence de découverte archéologique dans les communes des Planches et de La Châtelaine, force est de constater que le seul lieu de culte attesté à partir du 11^e siècle concerne le site de hauteur de La Châtelaine.

La chapelle de La Châtelaine

Les mentions de la chapelle de La Châtelaine sont anciennes. Elles figurent dans le fonds d'archives du prieuré d'Arbois dont elle dépendait.

Les indices



Elle apparaîtrait une première fois entre 1088 et 1099 : l'archevêque de Besançon confirme alors à l'abbaye de Saint-Claude son droit sur le prieuré Saint-Just d'Arbois et sur ses dépendances, dont la chapelle de La Châtelaine fait partie. Il faut attendre la fin du 12^e siècle pour que cette chapelle, dépendante de Saint-Just d'Arbois, soit de nouveau mentionnée dans un diplôme octroyé en 1184 par l'empereur Frédéric Barberousse à l'abbaye de Saint-Claude.

Quand ce lieu de culte devient-il une chapelle paroissiale ?



Enquête...

Une première mention en 1379 laisse planer un doute : une quittance d'un montant de 32 livres est délivrée au titre d'une fondation faite par Mahaut d'Artois. Elle détaille le nom des donataires : parmi ces derniers on trouve celui de Jean Blanc, qualifié de **prêtre et chapelain de La Châtelaine**.

On pourrait déduire de ces qualités attribuées au dénommé Jean Blanc qu'il assure le service d'un lieu de culte ayant un statut d'église paroissiale (prêtre), mais aussi d'une chapelle située dans le château (chapelain).

Le texte de la visite des vestiges du site castral en 1632 donne en effet à penser que deux édifices à vocation religieuse coexistaient :

Le premier « *du côté de l'église qui est au château, au coin du corps de logis, reste une tour carrée* »

Le texte précise « *qui est au château* », donc dans l'enceinte fortifiée propre au château.

Le second « *enfin du côté de soleil levant, église paroissiale construite dans l'enceinte, et sur le bord du roc une vieille tour carrée encore couverte servant de clocher* »

L'église est qualifiée de « *paroissiale* » et elle est située à l'est dans l'enceinte du bourg.

De cette église, nous ne connaissons que le clocher, qui était indépendant de la nef. Sa situation au bord de la falaise lui permettait de rappeler aux habitants des Planches la présence de l'église dont ils dépendaient.



(état actuel)

(photo : propriété de l'association)



... Contre-enquête...

Un document daté du 8 février 1481, vient contredire la qualité de paroissiale de ce bâtiment. L'église Saint-Just d'Arbois ayant été fort endommagée dans les derniers conflits, un impôt exceptionnel est décrété sur toutes les communautés dépendant du prieuré d'Arbois.

Les gens de La Châtelaine et des Planches refusent de payer.

Les représentants d'Arbois leur intentent un procès où ils rappellent que « *iceulx habitans des Planches et de la Chastellainne estoient et avoient toujours estez paroichiens de ladite eglise de Saint Just d'Arbois pource qu'ilz pouvaient [y] prendre leurs sacrements et sépultures. Et estoient tenuz d'y aller ouyr le service divin pour les jours de festes [et quant à] la chappelle et eglise qu'estoit a ladite Chastellainne s'estoit seullement une fille dépendant de ladicte église d'Arbois en laquelle l'on ne enterroit ne inhummoit aucune personne . Et aussi elle [l'église de La Châtelaine] ne devoit partir du patronnage du prieur dudit Arbois ... »*

Ainsi à en croire cet argumentaire (qui fut entendu par le juge, puisque La Châtelaine et Les Planches durent payer les 8 francs à Arbois) **il n'y aurait pas eu de sépultures associées à l'église du bourg de La Châtelaine au cours de ce 15^e siècle.**
L'église Saint-Just de La Châtelaine n'aurait donc pas été paroissiale.

Malheureusement, l'argumentaire des gens des Planches et de La Châtelaine n'est pas retranscrit dans ce texte, qui reste donc à charge unique.



... Rebondissements...

Cependant le sondage réalisé dans la tour clocher édiée entre 1480 et 1500, a permis la découverte d'os humains dans des remblais du Moyen Âge central.

On est donc forcément amené à penser que des inhumations ont bien eu lieu sur le site du bourg castral, et ce antérieurement à 1481.

Dès la fin du 15^e siècle, le bourg enclos est pratiquement déserté de ses habitants qui ont migré sur le plateau. L'église est figurée sur ce plan cavalier, au bord de la falaise avec, plus loin à l'arrière-plan, le village moderne. Certes la vision des bâtiments n'est pas réaliste, il s'agit plus de vignettes rappelant le caractère des bâtiments, mais la Reculée et son relief sont représentés avec soin.



Archives départementales du Jura.
Détail d'un plan cavalier consacré à Arbois

... Et certitudes.

Nous avons la certitude qu'**au 16^e siècle l'église Saint-Just de La Châtelaine a acquis la qualité de paroissiale** qui lui était déniée au siècle précédent comme l'atteste le pouillé de 1749, complété en 1768 et dont voici la traduction de Sarah Fonteny :

Dans les ruines du château détruit de la Châtelaine dans un lieu totalement désert se trouve l'église paroissiale dont la titulature est Saint Just évêque. Elle a sa dédicace le 15 novembre. Elle fut incendiée en l'année 1636 pendant les guerres. Autrefois son patron était le prieur de S. Just d'Arbois. En dépendent le pays de la Châtelaine ainsi que les ruines du château dans lesquelles l'église se trouve, et le pays des Planches.

*L'évêque de la Maurienne, prieur de Saint-Just d'Arbois, la présenta le 9 avril 1494. Vacante par mort, Pierre de la Baume, évêque de Genève la présenta le 1er juin 1535 en tant que prieur de Saint-Just d'Arbois. Vacante par mort, le premier administrateur la présenta le 14 novembre 1660. Vacant après abandon le prieur en place présenta Eleonor Bouton de Chamilly. Vacant par abandon d'Antoine de Mesnay le 15 juillet 1692. Vacant également par résignation également est pourvu Richard Gindre le 15 avril 1698. Vacant par démission de Richard Gindre est pourvu Claude Mervans à la présentation par Alphonse Boucaud de Gamache du prieuré d'Arbois. Le 3 août 1709. Vacant par sa démission [celle de Claude Merveans] Claude Antoine de La Loye (?) est présenté par Louis Bonaventure de Gamache prieur d'Arbois
Du fait de la mort de Jean Baptiste Monnier est pourvu immédiatement et pacifiquement dans ses possessions Jean François Michel prêtre de Saulx à la présentation par Marie François de Boquet de Courbouzon prieur de Saint Just d'Arbois comme patron le 15 septembre 1767*

On connaît le nom d'un des desservants : « *Messire Jean de Villers curé au dit lieu de la Chastelaine dois[depuis] l'an mil cinq cent septante neuf, jusques au dix huit avril mil six cent cinq* ».

Dans un procès opposant les habitants de La Châtelaine à ceux des Planches qui se déroula en appel en 1692, les premiers rappelèrent que « *qu'il ya longtemps que l'église, fonds baptismaux et cimetièrre sont érigés audit lieu de la Chastelaine* »

Une découverte étonnante dans le registre de la ville d'Arbois : L'église de La Châtelaine a été un lieu de procession !

Le registre du Conseil de ville d'Arbois contient une délibération, en date du 27 avril 1597, annonçant l'organisation d'une **procession des Arboisiens à l'église Notre-Dame de La Châtelaine** pour se prémunir de la peste et des menaces d'invasion.

Il s'agit bien d'une chapelle consacrée à la Vierge à l'intérieur de l'église. L'église elle-même est un lieu de pèlerinage comme le prouvent des délibérations du conseil de ville d'Arbois en 1662 et 1664 : « *Le sieur Vuillin, premier eschevin a l'absence dudit sieur majeur, a représenté avoir este prié et requis a la part des vénérables de l'eglise parochiale Saint-Just [d'Arbois] de convoquer la presente assemblée affin d'adviser si pour la conservation des fruicz de la terre il seroit a propos de faire procession a La Chastelaine. Ce que l'on a résolu seroit pour le jour de feste Saint-Claude prochain [février] et de délivrer a chasque prebtre qui y assistera quinze solz. Puis seront portez quatre cierges pour le luminaire a la célébration de la messe, lesquelz seront en pesanteur d'une livre et par ainsy chacun d'un quarteron* ».

En l'état actuel des recherches en archives, on ne connaît pas l'ancienneté de cette procession, ni la raison pour laquelle cette cérémonie qui marque la fin de l'hiver se déroulait précisément à La Châtelaine.

Destruction de l'église

En **1638**, le dernier curé cesse de tenir le registre des baptêmes. Cette date correspond à la destruction de l'église, ou du moins à de graves dégradations dues au passage des troupes durant la Guerre de Dix Ans.

Ses ruines sont pillées par les habitants des Planches qui disposent d'une chapelle et d'un oratoire dédiés à la Vierge et à Saint Antoine « *que Pendant les malheurs des guerres de l'an mil six cent trente si on avoit déterré ladite cloche de la Chateleine pour l'amener aux Planches* »

En **1652**, des réparations provisoires sont entamées. Les habitants des Planches ne souhaitent payer ni cette restauration, ni une éventuelle reconstruction. Ils prétendent... « *ériger une chapelle dans le village des Planches ou de servir comme ils l'avoient toujours fait iusqu'alors de celle qui y est ou en tout cas de pouvoir se ranger dans la paroisse d'Arbois vue que leur ancienne église [celle de la Châtelaine] n'estoit qu'une dépendance d'icelle...* ».

Le procès est perdu définitivement en 1692 : « *Nous disons et déclarons que ladite église ensemble le cimetièrre et la maison curiale dont il s'agit seront rétablys et construits dans le village de la Chastelaine au lieu et place spécifièz et dessignez dans le verbal du seigneur Jobelot ... /... et que les habitants des Planches sont obligés d'ayder à la batisse de ladite église* ».

Six ans plus tard, en 1698, la nouvelle église de La Châtelaine est construite à son emplacement actuel. Le cimetièrre ne "remontera" qu'en 1722 autour de l'église actuelle.